

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Un laboratoire vétérinaire sera implanté à Oyo

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, le Pr Delphine Edith Emmanuel, a procédé à une visite de prospection pour déterminer le lieu où seront érigés une cité scientifique et un laboratoire vétérinaire.

L'Agence internationale pour l'énergie atomique va appuyer le Congo dans la mise en place d'un laboratoire vétérinaire, a fait savoir la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, le Pr Delphine Edith Emmanuel. « Nous faisons donc la prospection des sites susceptibles d'abriter le laboratoire vétérinaire, ici à Oyo, dans le département de la Cuvette », a-t-elle déclaré.

Au-delà de former une génération de scientifiques et d'innovateurs, le laboratoire vétérinaire va permettre d'accentuer le contrôle sanitaire des productions ani-



males du pays. « Plusieurs pathologies qui touchent les hommes peuvent dé-

couler de la mauvaise gestion des espèces animales. Il faut donc créer des

conditions pour s'assurer que celles-ci ne soient pas source de maladies », selon

la ministre Delphine Edith Emmanuel.

En dehors des sites qui vont abriter le laboratoire vétérinaire et la cité scientifique pour promouvoir la recherche et l'innovation, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a également prospecté un site qui pourrait abriter la future université d'Oyo. Il s'agit d'un projet qui vise à rapprocher l'offre de formation des populations comme c'est le cas actuellement avec le projet de construction de l'université de Loango dans le département du Kouilou.

Rominique Makaya

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Le manque de financement freine le suivi des réformes

La mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) conclu entre le Congo et l'Union européenne (UE) piétine en raison de l'inexistence d'un mécanisme pérenne de financement. Les parties prenantes liées à la transparence dans la filière bois sont réunies, depuis le 5 septembre, à Brazzaville, pour essayer de s'entendre sur une nouvelle approche et un plan de travail.

Le processus de l'APV-FLEGT, amorcé depuis 2010, est censé permettre à la République du Congo d'écouler normalement ses produits du bois sur le marché européen, en assurant la traçabilité des ressources. L'initiative conjointe Congo-UE qui s'appuie sur de bonnes pratiques d'exploitation durable de forêt entend contribuer à la lutte contre le trafic illicite du bois. Mais plus d'une année après le lancement de l'APV, de nombreux défis subsistent dans le déploiement des instruments de vérification de la légalité du bois. Selon le conseiller aux forêts et à l'industrie forestière, Marcel Moukissi, ces questions vont être débattues au cours de l'atelier de concertation nationale en vue du développement des propositions pour une théorie de changement et le plan quinquennal 2023-2027 de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en République du Congo.

Le premier des défis concerne la recherche de financement pour assurer le suivi du Système informatisé de vérification de la légalité du bois (SIVL), qui constitue l'outil important à la bonne gouvernance des forêts auprès des acteurs concernés et la délivrance de l'autorisation FLEGT.

« L'objectif principal de cet atelier, animé par le bureau d'étude TERE A et financé par l'UE et l'Agence française de développement, est de sélectionner l'option stratégique la plus adaptée à la situation de la



Les parties prenantes doivent s'accorder sur la théorie du changement/Adiac

mise en œuvre dudit accord, afin de produire de manière participative et informée une première version de la théorie du changement associée au plan d'action quinquennal 2023-2027 », a indiqué Marcel Moukissi.

Les parties prenantes doivent s'accorder sur la théorie du changement associée et mener des discussions franches pour le succès de la nouvelle feuille, a insisté Carles Bracke, l'expert au cabinet TERE A. Les acteurs impliqués dans la réforme doivent

aussi consolider les acquis du précédent plan quinquennal 2018-2022, notamment de la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité, de l'administration chargée de la délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT pour toutes les expor-

tations de bois en grumes ou débités à destination du marché européen.

Les participants ont, par ailleurs, salué des « avancées significatives » depuis le lancement de l'APV, à savoir l'élaboration du document de la politique forestière nationale ; le développement d'une cinquantaine des procédures du contrôle du premier et deuxième niveau ; la révision d'un code forestier ; l'organisation d'une observation indépendante mandatée et non mandatée ; le déploiement du SIVL et d'un audit indépendant du système.

Fiacre Kombo

« L'objectif principal de cet atelier, animé par le bureau d'étude TERE A et financé par l'UE et l'Agence française de développement, est de sélectionner l'option stratégique la plus adaptée à la situation de la mise en œuvre dudit accord, afin de produire de manière participative et informée une première version de la théorie du changement associée au plan d'action quinquennal 2023-2027 »